

# OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024 – 2025

DU 04 MARS AU 12 AVRIL 2024

Je souhaite inscrire mon enfant pour la première fois dans l'une des écoles publiques de Pont-Evêque

<b>Ecole Maternelle des Genêts</b> 7 rue Gilbert Ollier	<b>Ecole Élémentaire Françoise Dolto</b> 1 place Claude Barbier	<b>Groupe scolaire maternelle et élémentaire</b> <b>Jacques Yves Cousteau</b> 4 chemin du Plan et de la Feyta
<b>Petite Section, Moyenne Section, Grande Section</b>	<b>Du CP au CM2</b>	<b>De la Toute Petite Section au CM2</b>

Sa future école est liée à votre lieu d'habitation et à sa future classe

La Commune est répartie en 2 secteurs, vous habitez :		
- Rue Gilbert Ollier, - Impasse St Georges, - Plein soleil, - Les Bleuets, - Les Genets, - Montée Lucien Magnat,	- Route de Cancanne, - Rue René Sibille, - Chemin de L'œuvre, - Chemin/Impasse de la Réglane, - Quartier / Chemin des Forges, - Place de L'octroi,	- Impasse des Coteaux, - Place de la poste, - Place Claude Barbier, - Place Alban Vistel, - Passage des Petits Potaches, - Chemin des Roches
Vous êtes en <b>ZONE 1</b>		Vous êtes en <b>ZONE 2</b>

En septembre 2024 votre enfant entre en	Conditions d'âge et adresse	
	<b>ZONE 1</b>	<b>ZONE 2</b>
<b>Toute Petite Section</b>	<b>Enfant né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai 2022</b> <b>Groupe scolaire Cousteau</b>	
<b>Petite Section</b> <b>Moyenne Section</b> <b>Grande Section</b>	<b>Ecole Maternelle des Genêts</b>	<b>Groupe scolaire Cousteau</b>
<b>CP, CE1, CE2, CM1, CM2</b>	<b>Ecole Élémentaire Françoise Dolto</b>	<b>Groupe scolaire Cousteau</b>

## **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Par Courriel	Par Courrier	Sur Rendez-vous
insription-scolaire@ville-pont-eveque.fr	MAIRIE – Service scolaire 1, Place Claude Barbier BP 50057 38783 PONT-EVEQUE Cedex	Au 04.74.57.28.91 ou <a href="mailto:insription-scolaire@ville-pont-eveque.fr">insription-scolaire@ville-pont-eveque.fr</a> les lundi, mardi, jeudi et vendredi
Le service scolaire transmettra par voie postale le certificat d'inscription de votre enfant dans un délai de 15 jours après réception de toutes les pièces à fournir		

### **Copie des pièces à fournir pour le dossier de pré-inscription scolaire :**

- Livret de famille
  - Document justifiant de votre identité et de celle de votre enfant (carte d'identité ou passeport ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant de moins de trois mois)
  - Carnet de santé de l'enfant (vaccins à jour)
  - Deux justificatifs de domicile de moins de trois mois (facture de consommation d'énergie, de téléphone fixe ou d'accès internet, avis d'imposition, contrat de location, acte notarial pour les propriétaires, attestation assurance habitation, ...)
- Pour les personnes hébergées :** l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant mentionnant les noms des hébergés accompagnée d'un justificatif de domicile mentionnées ci-dessus et d'un titre d'identité en cours de validité
- En cas de séparation, de divorce ou autre situation particulière, tout jugement ou décision du juge aux affaires familiales lié à la garde d'enfant et attestation de l'autre parent autorisant l'inscription dans l'école
  - Certificat de radiation de l'école précédente s'il y a lieu

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité**

### **LES DEMANDES DE DEROGATIONS**

**Doivent adressées uniquement par courrier ou courriel** en indiquant les motifs et accompagnés de toutes pièces justificatives  
Maire de Pont-Evêque, Place Claude Barbier 38780 Pont-Evêque // Mail : [insription-scolaire@ville-pont-eveque.fr](mailto:insription-scolaire@ville-pont-eveque.fr)

Après le dépôt de la demande, vous recevrez un courrier ou un mail d'accusé réception vous indiquant également un délai de réponse.

**La demande de dérogation doit être déposée avant le 12 avril 2024**

Une commission se réunira pour traiter votre demande et vous apporter une réponse dans les plus brefs délais, ainsi qu'un rendez-vous pour l'inscription, par courrier ou par mail.

Les demandes déposées hors délai seront traitées sans engagement d'application du présent règlement